

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DONNS

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	ii
I. CONTEXTE	1
II. CORRÉLATION ENTRE LE PROGRAMME DE PRÊTS ET LE PROGRAMME DE DONS	1
III. LE PROGRAMME DE DONS DU FIDA: HIER ET AUJOURD'HUI	2
A. Contexte et évolution du programme de dons du FIDA	2
B. Dons pour la recherche agricole	4
C. Dons pour la recherche et la formation dans des domaines autres que l'agriculture et autres dons	6
D. Programme de coopération élargie FIDA/ONG	6
IV. EXPÉRIENCE D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DONS	7
V. CADRE ET OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LA POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DONS	8
A. Introduction: Le Cadre stratégique	8
B. Raison d'être et objectifs de l'approche proposée	9
VI. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DONS	10
A. Dons au niveau mondial et régional	11
B. Dons spécifiques à un pays	11
VII. MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DONS	12
VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	13
APPENDICES	
I. TRENDS IN ANNUAL RESOURCE ALLOCATIONS BY GRANT CATEGORY (ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS ANNUELLES DE RESSOURCES PAR CATÉGORIE DE DON)	1
II. IMPACT OF IFAD-FINANCED CGIAR-LED RESEARCH (IMPACT DE LA RECHERCHE CONDUITE PAR LE GCRAI ET FINANCÉE PAR LE FIDA)	3

SIGLES ET ACRONYMES

CIRA	Centre international de recherche agricole
DAT	Don d'assistance technique
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
IDA	Association internationale de développement
MFPD	Mécanisme de financement du développement des programmes
OC	Organisation à assise communautaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PCE	Programme de coopération élargie FIDA/ONG
SAP	Système d'allocations fondé sur la performance

POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DONNS

I. CONTEXTE

1. En 2002, les participants à la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA ont recommandé qu'à partir de 2004, le plafond du programme de dons soit porté du taux actuel de 7,5% du programme annuel de travail à 10% et que "soit soumis au Conseil d'administration un document exposant la politique du Fonds en matière de dons ... proposant des directives pour l'utilisation du financement sous forme de dons, qui tiendront compte de l'examen des conséquences potentielles de ce niveau accru du financement sous forme de dons" (document GC 26/L.4).

2. Le Conseil d'administration du FIDA avait précédemment examiné, en mai 2000, un document intitulé "Financement sous forme de dons: Une nouvelle approche" et soulevé un certain nombre de questions. Étant donné la portée et la diversité de celles-ci, il avait été décidé qu'une proposition distincte tendant à rationaliser l'utilisation des ressources disponibles au titre des dons et du budget administratif pour le financement de l'appui à l'élaboration et à l'exécution des projets serait présentée au Conseil d'administration à sa soixante-dixième session, en septembre 2000. À ladite session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé une proposition visant à la création d'un mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) (document EB 2000/70/R.6). Le Conseil des gouverneurs du Fonds a approuvé la création de ce mécanisme en février 2001 (document GC 24/L.8).

3. Le *Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006* prévoit que les activités de prêts et de dons du Fonds seront alignées sur le Cadre stratégique de manière à en maximiser l'impact sur la réduction de la pauvreté rurale. Le présent document, qui est le prolongement de ces recommandations et efforts passés, suggère d'apporter certaines révisions à la politique du FIDA en matière de dons, à la lumière des travaux de l'équipe spéciale constituée à cette fin.

II. CORRÉLATION ENTRE LE PROGRAMME DE PRÊTS ET LE PROGRAMME DE DONNS

4. Les stratégies élaborées par le Fonds pour les pays et régions, et par conséquent son programme de travail, c'est-à-dire son programme de prêts et de dons, sont fondés sur les objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006. Pour maximiser les effets de synergie entre ces deux instruments, il est impératif que le programme de dons réponde à deux principes fondamentaux:

- i) il doit être axé sur des interventions dans le cas desquelles un don présente un important avantage comparatif par rapport à un prêt en tant qu'instrument de financement; et
- ii) il doit être complémentaire du programme de prêts.

5. Pour ce qui est des *avantages comparatifs*, plusieurs éléments distinctifs sont à prendre en considération. Premièrement, les interventions financées au moyen de dons doivent porter sur des aspects novateurs, la concertation ou le développement institutionnel, qui ne se prêteraient pas à un investissement à plus grande échelle sous forme de prêt. En effet, les partenaires emprunteurs sont plus prudents lorsqu'il s'agit d'un prêt que d'un don. Deuxièmement, comme les dons sont d'un montant plus modeste et d'une conception plus simple que les prêts, ils peuvent être formulés et traités plus rapidement. Ils sont donc souvent plus appropriés que les prêts lorsqu'il est essentiel d'agir rapidement, par exemple après une situation d'urgence. Troisièmement, les dons peuvent également

atteindre des bénéficiaires, comme certains acteurs de la société civile ou organisations à assise communautaire (OC), qui ne peuvent généralement pas bénéficier directement d'une assistance financière sous la forme d'un prêt.

6. Le cadre proposé pour la politique du FIDA en matière de dons (section V) approfondi cette analyse en ce qui concerne les innovations applicables aux besoins de plusieurs pays (impliquant nécessairement des dons globaux ou régionaux) souvent de longue durée, et les dons spécifiques à un pays qui auraient le caractère d'intervention adaptative ou à court terme. Dans ce dernier cas, les dons sont plus appropriés que les prêts pour financer certaines catégories déterminées d'activités, par exemple les activités de préinvestissement (comme les études stratégiques et les enquêtes sur le terrain), les enquêtes visant à mieux comprendre où le FIDA peut intervenir pour mieux contribuer localement au processus de développement, le renforcement des capacités, le développement des connaissances (essais, validation d'innovations rurales, apprentissage, etc.), la création de partenariats, la mise en place de plate-formes de concertation et la transformation des institutions. Les mécanismes de financement international ou régional sous forme de dons concourent à l'élaboration de technologies favorables aux pauvres et à la promotion d'innovations rurales et sont particulièrement appropriés pour produire des retombées dans le contexte d'activités régionales de recherche en collaboration et en réseaux impliquant plusieurs pays. Ils ont aussi pour objet de mobiliser un surcroît significatif de cofinancements pour les activités en faveur des pauvres.

7. Pour ce qui est de la *complémentarité* entre dons et prêts, un lien stratégique qui les renforcera mutuellement sera établi entre ces deux instruments distincts et indépendants. Les dons ne seront par nécessairement liés directement à des prêts existants; ils peuvent souvent contribuer utilement à la conception des interventions futures. La complémentarité sera ainsi recherchée par une double approche: i) une activité stratégique (habituellement soutenue par des dons régionaux) établissant et validant une base technique appropriée et/ou des arrangements institutionnels novateurs et favorables aux pauvres, fixant ainsi le cadre des prêts futurs; ii) des activités nationales/locales (financées par des dons à un pays spécifique) portant sur une possibilité identifiée à exploiter ou une contrainte qui affecte directement les systèmes de subsistance des bénéficiaires établis dans les zones d'intervention des projets du FIDA. Cette modalité de dons à des pays spécifiques s'appuiera sur le *dispositif de petits dons* déjà en place – qui a permis à des entités nationales ou locales, dont des organisations de la société civile d'utiliser très efficacement des dons (d'un montant inférieur à 100 000 USD) pour créer des partenariats locaux et promouvoir l'innovation locale à l'appui du programme de prêts. Les programmes régionaux resteront, comme par le passé, une importante source de technologies et de savoirs destinés à être adaptés localement et compléteront le portefeuille de prêts en ayant un impact indépendant sur des activités de lutte contre la pauvreté pas nécessairement financées par des prêts du FIDA.

III. LE PROGRAMME DE DONN DU FIDA: HIER ET AUJOURD'HUI

A. Contexte et évolution du programme de dons du FIDA

8. La politique du Fonds en matière de financement sous forme de dons a évolué dans le cadre général des dispositions de l'Accord portant création du FIDA (article 7, section 2) et, plus particulièrement, de ses politiques et critères en matière de prêts. L'Accord fixe pour ce type de financement un plafond représentant 12,5% du montant total des prêts et dons accordés chaque année, mais le Conseil, depuis plusieurs années, applique un plafond moins élevé, soit 7,5%, que la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources a décidé de reconsidérer. Les politiques et critères en matière de prêts définissent les politiques d'assistance technique du FIDA, particulièrement aux paragraphes 29, 37 et 38.

9. Au fil des ans, le Conseil d'administration a apporté une série de perfectionnements au cadre politique et opérationnel de l'assistance fournie par le Fonds sous forme de dons, conformément aux dispositions des politiques et critères en matière de prêts. Ces perfectionnements, pour l'essentiel, ont porté sur trois grandes questions de principe: i) la nature et la portée des activités pouvant être financées au titre du programme de dons; ii) les conditions et critères selon lesquels une assistance sous forme de dons peut être fournie à différentes fins; et iii) les procédures d'approbation connexes.

10. À mesure que la portée des opérations du FIDA s'est élargie, le programme de dons s'est diversifié en plusieurs catégories. Une mesure importante, pour rationaliser ce programme, a été la création, en 2001, du MFDP, dans le cadre duquel toutes les dépenses (dépenses d'administration et dépenses couvertes au titre des ressources du programme ordinaire de dons du FIDA) d'appui à l'élaboration et à l'exécution des projets ont été regroupées sur la base d'une opération à somme nulle et dans la limite du plafond de financement existant.

11. À l'heure actuelle, le programme ordinaire de dons du FIDA comprend les catégories suivantes: i) recherche agricole; ii) recherche et formation dans des secteurs autres que l'agriculture et autres activités; et iii) programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE). En outre, le FIDA accorde des dons au moyen des ressources fournies par des donateurs bilatéraux dans le cadre d'arrangements sous forme de fonds supplétifs. Ces dons sont régis par les accords bilatéraux conclus entre le FIDA et le donateur.

12. Entre 1978 et la fin de 2001, le montant global de l'assistance financière fournie par le Fonds sous forme de dons a atteint 442,7 millions de USD (y compris les dons pour l'élaboration de projets). La recherche agricole a absorbé près de 36% (162,5 millions de USD) du total. Les ressources utilisées pour appuyer l'élaboration des projets se sont montées à 33% (147,1 millions de USD) du total des dons, et l'appui à d'autres activités, y compris la formation et le PCE FIDA/ONG, à 31%. (On trouvera à l'appendice I une brève analyse de l'évolution des allocations annuelles de ressources.) En 2003, l'allocation budgétaire affectée aux dons s'est élevée à 32,60 millions de USD, dont 12,30 millions de USD étaient destinés au MFDP et 20,30 millions de USD aux autres lignes budgétaires du programme de dons ordinaires. La recherche agricole représentait environ le quart des dons ordinaires du FIDA et le soutien à l'élaboration et à l'exécution de projets près des deux cinquièmes du total des dons ordinaires. Le reliquat était affecté à la recherche, à la formation et à d'autres catégories d'activités.

Tableau 1: Répartition des dons du FIDA au cours des dernières années

Catégories	Moyenne 1997-2001		Répartition 2002		Répartition 2003	
	Millions de USD	%	Millions de USD	%	Millions de USD	%
Recherche agricole	8,23	23,9	8,55	25,5	8,38	25,7
Autres domaines de recherche, formation et autres activités	12,55	36,4	9,66	28,5	9,42	28,9
Dons PCE/ONG	2,20	6,4	2,55	7,5	2,50	7,7
Soutien à l'élaboration et à l'exécution de projets (MFDP)	11,47	33,3	13,10	38,6	12,30	37,7
Total	34,45	100	33,86	100	32,60	100

B. Dons pour la recherche agricole

13. Les principaux objectifs de l'appui apporté par le FIDA à la recherche agricole internationale ont été de financer des programmes de recherche et de formation spécifiques portant sur la pauvreté, par le biais des systèmes nationaux et internationaux de recherche et, ce faisant, de réorienter ces programmes vers les besoins des petits exploitants. Les programmes de recherche, essentiellement financés par l'entremise des centres internationaux de recherche agricole (CIRA), ne prévoient pas d'appui au budget de base mais financent des partenariats interdisciplinaires et multipartites en aval, aptes à donner des résultats concrets dans un laps de temps relativement bref. Les programmes ont porté sur la recherche adaptative et appliquée plutôt que sur la recherche fondamentale et ont été conçus de manière à être étroitement liés aux projets d'investissement du FIDA réalisés dans des zones marginales ou dans des zones agroécologiques défavorables. Du fait des critères rigoureux appliqués à la sélection des programmes proposés conformément à un système d'allocation des dons de type concurrentiel en place depuis mai 2000, tous les programmes en cours ont des liens vérifiables avec le portefeuille de prêts.

14. Le Conseil d'administration continue de définir les orientations du programme de dons. Les objectifs stratégiques visés par l'appui que le FIDA apporte en matière de développement des technologies sont expressément reflétés dans chacun des rapports par lesquels le Président soumet les différentes propositions de recherche à l'approbation du Conseil d'administration. Ces objectifs sont liés: i) aux groupes cibles du FIDA et aux stratégies de sécurité alimentaire des ménages, surtout dans les régions reculées et dans les zones agroécologiques marginalisées; ii) aux technologies fondées sur les systèmes de savoir traditionnels, adaptées aux sexes et de nature à renforcer et à diversifier le potentiel productif des systèmes agricoles pauvres en ressources en stabilisant la production, en accroissant la productivité et en éliminant les entraves à la production; iii) à l'accès aux avoirs productifs (terre et eau; services financiers; main-d'œuvre et technologie, y compris technologies autochtones) et à la gestion durable et productive de ces ressources; et iv) à l'établissement d'un cadre institutionnel et organisationnel réunissant les entités formelles et informelles, publiques et privées, locales et nationales en vue de faciliter le processus d'innovation.

15. Le Bureau de l'évaluation du Fonds a entrepris en 2002 une évaluation de la composante recherche agricole du programme de dons d'assistance technique (DAT). Il est ressorti de cette évaluation que, par le biais de ce programme et de ses liens avec le système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le FIDA avait joué un rôle important, dans le domaine des politiques générales comme dans celui du plaidoyer, en encourageant la recherche agricole axée sur les besoins des pauvres et en s'attaquant à des aspects cruciaux de la pauvreté. Ce programme a réussi à différents égards à orienter la recherche agricole internationale vers les besoins des pauvres, à établir des partenariats efficaces avec les CIRA et à renforcer les systèmes nationaux de recherche agricole. Environ 86% des DAT ont des objectifs spécifiques intéressant directement la lutte contre la pauvreté, et la majorité des résultats obtenus sur le plan des technologies reflète clairement les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation a relevé en outre que le FIDA avait joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de méthodologies d'évaluation de l'impact de la recherche agricole sur la pauvreté.

16. Les dons que le FIDA a investis dans la recherche agricole ont produit d'importants résultats positifs tels que l'accroissement de la production de cultures répondant aux besoins des pauvres (produits de base), de l'élevage et de l'aquaculture, qui revêtent une importance capitale pour la sécurité alimentaire et, d'une manière générale, le bien-être des petits exploitants pauvres en ressources, y compris les pasteurs, et des communautés pratiquant l'aquaculture. Ces dons ont débouché sur la mise au point et l'adoption de technologies novatrices qui, en permettant de réaliser des économies de temps et de travail, mettent explicitement l'accent sur la réduction de la charge de travail des femmes rurales pauvres ainsi que sur l'amélioration de leur productivité et de leur capacité de gagner leur vie. Les dix premières années du programme de recherche financé au moyen de dons

du Fonds ont surtout été caractérisées par des recherches biophysiques dans les environnements marginaux pauvres en ressources, sans irrigation, dont les bons résultats ont été communiqués dans des rapports détaillés au Conseil (voir par exemple les documents EB 79/7/R.45; EB 82/16/R.46; EB 84/21/R.26 et EB 91/44/R.78). Plus récemment, l'appui accordé par le FIDA à l'élaboration et à l'évaluation d'arrangements institutionnels novateurs pour promouvoir des processus véritablement participatifs de développement des technologies a été largement reconnu. On trouvera dans la sous-section ci-après et à l'appendice II d'autres exemples d'innovations réussies financées par le FIDA.

Impact de l'appui du FIDA à la recherche agricole

17. L'appui que le FIDA apporte à la recherche agricole internationale constitue, de l'avis de tous, un élément important et positif de son programme de DAT. Même selon les estimations les plus prudentes, la grande majorité des initiatives de recherche appuyées par des dons du Fonds ont donné tous les principaux résultats escomptés et ont eu un impact bénéfique considérable sur la petite agriculture dans tout le monde en développement. Des analyses et des rapports indépendants ainsi que les rapports de supervision et d'évaluation des différents programmes de dons attestent que les objectifs visés ont été atteints. Nombre des succès obtenus ont été soulignés dans le *Rapport sur la pauvreté rurale 2001* publié par le FIDA.

18. Quelques-uns des principaux résultats des travaux de recherche soutenus par les programmes de dons du FIDA sont résumés ci-après:

- **Adaptation de matériel génétique amélioré:** variétés améliorées de riz; variétés de blé et d'orge à haut rendement et résistantes à la sécheresse; variétés améliorées de manioc résistantes à la mosaïque; distribution aux agriculteurs africains de nouvelles variétés améliorées de plantains tolérantes à la Sigatoka noire; mise au point de variétés de fèves pour la vallée du Nil; amélioration de variétés de fèves résistantes à la maladie en Afrique centrale, qui tiennent compte des facteurs antinutritionnels et des préférences des femmes pour ce qui est de la couleur, de la dimension et de la durée de cuisson; et variétés à haut rendement de pois cajan pour les petits agriculteurs pauvres de l'Asie du Sud;
- **Amélioration des systèmes de production:** mise au point de technologies à faible intensité d'intrants pour les systèmes de culture basés sur le riz pluvial d'altitude, le maïs, le sorgho, le mil, le pois chiche, les pois cajan, l'arachide, la patate douce et la pomme de terre;
- **Protection des cultures et des élevages:** diffusion de pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs pour combattre les foreurs, agents pathogènes, nématodes et plantes adventices; mise en œuvre d'un programme de lutte biologique contre la cochenille du manioc qui a un vaste impact sur les pauvres en Afrique subsaharienne; éradication réussie (fait rare) d'un parasite dévastateur, la lucilie bouchère, en Afrique; application de mesures préventives contre le criquet pèlerin; et mise à l'essai réussie d'une technique adaptée d'élimination des mâles dans la lutte contre la mouche de la carambole dans le nord-est de l'Amérique latine;
- **Autres technologies novatrices:** dans les domaines de la santé animale (vaccin contre la théilériose bovine, moyens novateurs de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase, lutte stratégique contre les parasites - helminthes – chez les petits ruminants); gestion intégrée de la fertilité des sols; gestion durable des ressources naturelles (y compris systèmes d'irrigation gérés par les exploitants); diversification des moyens de subsistance en milieu rural à partir de produits forestiers non ligneux comme le bambou; agroforesterie au Sahel ("haies vives, brise vent, banques de fourrage" et lutte contre l'érosion); et variantes des cultures en bandes dans des régions adaptées de l'Afrique de l'Ouest; et
- **Structures institutionnelles:** élaboration de nouvelles méthodes participatives pour les partenariats de recherche, et transformation correspondante des pratiques professionnelles (en Afrique de l'Ouest); recherches communautaires orientées vers l'action concernant la gestion en

commun des forêts (en Asie du Sud-Est). Toutes les réalisations susmentionnées sont d'excellents exemples du rôle précurseur que joue le FIDA en appuyant les recherches axées sur les politiques et les institutions.

C. Dons pour la recherche et la formation dans des domaines autres que l'agriculture et autres dons

19. Les dons de cette catégorie ont appuyé une large gamme d'initiatives tendant à réduire la pauvreté rurale aux niveaux mondial, régional et national. Ces dons, qui varient selon le montant et le degré de participation des bénéficiaires, ont été axés sur la création d'actifs importants: savoirs, technologies, renforcement des capacités et initiatives en matière d'orientations politiques. En ce qui concerne le renforcement des capacités, plusieurs dons ont beaucoup contribué à accroître l'impact potentiel des projets appuyés par des prêts (en Amérique latine, par exemple, dans le cadre de l'Unité régionale d'assistance technique (RUTA), du Programme d'appui aux micro-entreprises rurales en Amérique latine et dans les Caraïbes (PROMER) et du Programme de renforcement des capacités régionales de suivi et d'évaluation des projets d'atténuation de la pauvreté rurale en Amérique latine et dans les Caraïbes (PREVAL)). Les réseaux régionaux d'information appuyés par ces dons ont facilité l'accès à l'information et l'échange de données et de savoirs sur la recherche-développement (R&D) axée sur les besoins des pauvres, et encouragé le dialogue Sud-Sud. Les exemples les plus marquants en sont le réseau accessible par Internet d'organisations et de projets qui coopèrent avec les ruraux pauvres en Amérique latine et dans les Caraïbes (FIDAMERICA) et la mise en réseau électronique de projets ruraux en Asie et dans le Pacifique (ENRAP). Le Réseau de savoirs ruraux en Afrique orientale et australe apparaît comme un moyen prometteur de diffuser une nouvelle approche de la génération et de la diffusion de savoirs propres aux communautés. En outre, le FIDA a accordé des dons pour appuyer le Mécanisme mondial de la Convention pour la lutte contre la désertification, la Coalition internationale pour l'accès à la terre (précédemment dénommée Coalition populaire pour l'élimination de la faim et de la pauvreté) et il a également appuyé des activités novatrices de réduction de la pauvreté réalisées par le biais d'organismes gouvernementaux et d'institutions multilatérales comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Entre autres exemples de partenariats réussis avec la FAO, il y a lieu de citer les programmes de stages pratiques pour agriculteurs, que le FIDA a aidé à transformer en un mécanisme communautaire autonome d'échange de savoirs avec les systèmes de recherche et de vulgarisation (R&V) en Afrique orientale et australe. Des dons accordés pour des activités de recherche et de formation ont aussi appuyé utilement les activités de plaidoyer du Fonds en diffusant les savoirs utiles aux pauvres au moyen de conférences, d'ateliers et de séminaires, nationaux, régionaux et mondiaux. Exception faite des catégories figurant au tableau I, le système de dons existant ne comporte pas d'allocations régionales séparées a priori. Toutefois, au cours des deux dernières années, la rubrique budgétaire "recherche et formation dans d'autres domaines que l'agriculture et autres activités" a reflété la répartition régionale des prêts.

D. Programme de coopération élargie FIDA/ONG

20. L'objet du Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE) créé en septembre 1987 était de pouvoir accorder directement aux organisations non gouvernementales (ONG) un financement pour des activités pilotes ou expérimentales. La finalité générale de ce programme est de resserrer la collaboration directe entre le Fonds et organisations non gouvernementales les ONG pour promouvoir des activités participatives et communautaires de développement rural et de réduction de la pauvreté. À ce jour, 134 ONG ont reçu des dons au titre du PCE. Les initiatives appuyées par le PCE ont eu pour principal objet : i) d'expérimenter des technologies innovantes et des approches appropriées ou novatrices ainsi que des mécanismes adaptés aux besoins des ruraux pauvres; ii) d'appuyer le renforcement des capacités utiles aux pauvres au moyen de programmes de formation; et iii) de mettre en place des réseaux régionaux novateurs d'information (par exemple le Forum international pour le développement de systèmes durables d'utilisation des sols (INFORUM)). Tout don accordé à une

ONG est soumis à un plafond de 100 000 USD (jusqu'en mai 2001 ce plafond était de 75 000 USD). Il ressort d'une évaluation du PCE réalisée en 2000 que le programme a beaucoup contribué à renforcer les partenariats opérationnels entre le Fonds et les ONG et, par ce biais, les partenariats entre les ONG et les gouvernements; à élargir la gamme et accroître le nombre d'ONG associées au Fonds; à faire mieux comprendre, au niveau institutionnel, les opérations des ONG; et à renforcer la confiance mutuelle dans ce type de collaboration. Le PCE a également familiarisé les institutions avec les approches participatives de réduction de la pauvreté et contribué à définir le rôle de plaidoyer que les ONG peuvent jouer pour renforcer au plan national la concertation sur les politiques favorables aux pauvres.

IV. EXPÉRIENCE D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE DONNS

21. Par le passé, le programme de dons du FIDA a surtout été axé sur l'élaboration d'approches novatrices visant à résoudre les problèmes techniques et institutionnels auxquels se heurtent les ruraux pauvres dans des domaines comme les technologies agricoles mais aussi, et de plus en plus, en ce qui concerne le développement organisationnel et institutionnel dans des secteurs autres que l'agriculture (par exemple le financement rural, les liens avec les marchés et l'élaboration de politiques favorables aux pauvres). Ce programme a fait largement appel aux capacités des centres internationaux et régionaux d'excellence en appuyant des programmes de recherche spécifiques (mais pas en finançant le budget de base des institutions). Il répond ainsi au fait: i) que les problèmes à surmonter sont caractéristiques de la situation des pauvres dans de vastes régions du monde; ii) que certaines initiatives exigent la mobilisation de moyens dont beaucoup d'organisations nationales ne disposent pas; et iii) qu'il est essentiel de tirer des enseignements des activités menées dans les différents pays pour pouvoir innover dans la pratique. D'une manière générale, le FIDA limite l'octroi de petits dons aux institutions nationales pour le traitement de problèmes nationaux/locaux, et réserve les dons au titre du PCE/ONG à des organisations de la société civile, comme l'indique le nom du programme.

22. Le programme de dons du FIDA ressemble par conséquent à certains égards aux programmes de dons techniques administrés, par exemple, par la Banque mondiale dans le cadre de son Mécanisme de dons pour le développement, ou par d'autres institutions financières internationales comme la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement. Il existe néanmoins quelques différences fondamentales en ce qui concerne les modalités du soutien accordé. L'appui que la Banque mondiale apporte au GCRAI, revêt la forme d'un appui budgétaire de base, tandis que le Fonds n'apporte aucun appui de ce type aux organismes internationaux de recherche agricole. Autre différence, celle de la proportion des ressources allouées aux dons et par conséquent de leur volume. La proportion du financement de l'Association internationale de développement (IDA) fourni sous forme de dons par rapport au total de ses opérations a été considérablement augmentée lors des réunions des donateurs tenues dans le cadre de la treizième reconstitution des ressources de l'Association, et portée à environ 20%. Un aspect important de la politique de l'IDA en matière de dons (et des autres institutions financières internationales qui ont réorienté leur aide de la même façon) a consisté à accroître le degré de concessionnalité de l'assistance fournie aux pays, tout en déterminant les allocations au moyen d'un système fondé sur la performance. Compte tenu de l'expérience évidemment limitée dont on dispose en la matière, la direction de l'IDA a été autorisée à faire preuve d'une certaine souplesse dans l'application de ce nouveau système. On constate une préférence marquée pour l'affectation des dons à des activités déterminées (par exemple les programmes de lutte contre le VIH/sida ou les programmes de reconstruction après un conflit) et à des situations spécifiques (comme des mesures au titre de l'Initiative pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés) plutôt qu'une simple augmentation intersectorielle de la concessionnalité.

23. Il est proposé que le FIDA suive cette politique générale, consistant à accroître le niveau de l'assistance fournie sous forme de dons aux activités réalisées dans les pays. Pour commencer, il

faudra affecter intégralement l'augmentation de l'élément dons du programme de travail (à savoir de 7,5% à 10%) aux activités réalisées dans les pays. Du point de vue financier, une telle mesure n'a pas du tout le même impact au FIDA qu'à l'IDA. Dans le cas du FIDA, elle se traduira par une augmentation de plusieurs millions de dollars des dons accordés aux pays tandis que, dans celui de l'IDA, elle se chiffrera en milliards de dollars. Pour le FIDA, par conséquent, l'objectif d'une augmentation de l'élément dons ne peut pas être de ramener la dette à un niveau soutenable en général en augmentant la concessionalité, mais plutôt d'accélérer la réduction de la pauvreté rurale en accroissant l'impact de ses propres programmes et en exploitant les avantages comparatifs que présentent les dons pour résoudre certains des problèmes stratégiques, techniques et institutionnels auxquels se heurtent les ruraux pauvres. À certains égards, cela répond au souci de l'IDA d'affecter les dons au traitement de problèmes de développement spécifiques.

24. L'évaluation de l'environnement politique et institutionnel entreprise dans le contexte du système d'allocations fondé sur la performance (SAP) facilitera l'identification et la conception de ces programmes de dons. L'élaboration de politiques et la mise en place d'institutions répondant aux besoins des ruraux pauvres, à leur tour, constituent un domaine dans lequel il y aura lieu d'avoir recours à des dons spécifiques aux pays, ce qui contribuera à améliorer la performance du programme de prêts appuyé par le FIDA. Le Fonds s'emploiera constamment à définir et à resserrer ce lien lorsque le système d'allocations fondé sur la performance qu'il est prévu d'appliquer au programme de prêts sera effectivement opérationnel, en 2005. On aura alors acquis assez d'expérience pour mieux comprendre le rôle potentiel que peuvent jouer les dons dans la résolution des problèmes identifiés lors des évaluations du système d'allocations ainsi que les enseignements tirés par l'IDA de sa gestion des liens complexes entre son propre système d'allocations basé sur la performance et son programme de dons.

V. CADRE ET OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LA POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DONNS

25. La présente section expose le cadre et les objectifs de la politique révisée de financement sous forme de dons appliquée par le FIDA. À partir de ces objectifs, il est proposé un ensemble de modalités financières simples pour l'attribution de ressources sous forme de dons, par le biais de deux guichets.

A. Introduction: Le Cadre stratégique

26. Le Cadre stratégique pour 2002-2006 représente la stratégie à moyen terme adoptée par le FIDA pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Afin de permettre aux ruraux pauvres de se libérer de la pauvreté, il propose que les futures interventions du FIDA privilégient trois objectifs stratégiques:

- i) renforcement de la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations;
- ii) amélioration de l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie;
- iii) amélioration de l'accès aux services financiers et aux marchés

27. Le Cadre stratégique pour 2002-2006 souligne que "Le FIDA a pour mission d'exercer le plus fort impact possible dans les initiatives visant à doter les ruraux pauvres des moyens de sortir de leur condition". Le FIDA joue un rôle de catalyseur à cet égard, aux côtés d'autres partenaires de la communauté internationale. La politique révisée du Fonds en matière de dons s'appuie sur le Cadre stratégique afin d'intégrer diverses activités qui déterminent le contenu des nouvelles orientations proposées concernant l'appui du FIDA sous forme de dons: i) inventorier et expérimenter de façon systématique des approches novatrices et reproduire à plus grande échelle celles qui permettent d'atteindre les ruraux pauvres; ii) mobiliser les connaissances disponibles sur les stratégies de réduction de la pauvreté rurale et les diffuser auprès d'un large éventail de partenaires nationaux et

internationaux; iii) favoriser la mise en place de partenariats nationaux associant les pauvres, les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile; iv) contribuer à l'établissement d'un cadre national d'institutions et de politiques en faveur des pauvres; v) déployer une action de plaidoyer au plan régional et international afin d'influer sur les politiques qui déterminent les options en matière de développement rural.

B. Raison d'être et objectifs de l'approche proposée

28. Les deux objectifs stratégiques du programme de don représentant les domaines prioritaires devant bénéficier des ressources ordinaires sous forme de dons sont les suivants:

- i) promouvoir des travaux de recherche utiles aux pauvres sur les approches novatrices et les options technologiques en vue de renforcer l'impact au niveau du terrain; et/ou
- ii) renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires, y compris les OAC et les ONG.

29. **Promouvoir des innovations utiles aux pauvres.** La politique proposée encouragera l'innovation en milieu rural et l'appui à la conception d'approches novatrices à assise communautaire. La recherche agricole en faveur des pauvres demeurera une composante importante, faisant fond sur les bons résultats des investissements de ce type déjà réalisés par le FIDA. Les dons consisteront notamment à apporter un appui par l'intermédiaire de centres d'excellence internationaux (du type de ceux qui bénéficient du soutien du GCRAI), et d'autres centres internationaux ou régionaux [tels que le Centre international de développement des engrais (IFDC) ou le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE)]. Ils feront généralement intervenir un certain nombre de systèmes nationaux de recherche agricole partenaires contribuant à des réseaux régionaux de recherche-développement fondés sur la coopération et en bénéficiant. Le Forum mondial sur la recherche agronomique (GFAR), lancé également par le FIDA et ses partenaires, offrira une plateforme permettant d'établir de tels partenariats en matière de recherche-développement. L'appui accordé à ces centres continuera de porter sur des projets spécifiques (et non sur le budget de base) produisant des résultats clairement utiles aux pauvres. Cet objectif stratégique du programme de dons appuiera les initiatives régionales et thématiques (liées par exemple au VIH/sida) de même que les initiatives spéciales [du type de celles qui sont lancées dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA)] ayant sur les ruraux pauvres un impact clairement défini.

30. Cet objectif stratégique privilégiera également l'appui au développement de mécanismes d'élargissement du champ d'action et de structures institutionnelles novatrices en vue d'améliorer l'accès des pauvres aux outils financiers, de diversifier les services et de concevoir les instruments correspondants d'évaluation de l'impact. La recherche sur les politiques et les institutions traitera de questions liées à des domaines tels que l'accès aux marchés, la gestion des ressources naturelles et la mise en place d'institutions favorables aux pauvres. Les mécanismes de gouvernance de la recherche impliquant une déconcentration et une décentralisation plus poussées de la recherche bénéficieront également d'un appui. Les communautés de pauvres seront ainsi en mesure de constituer des partenariats avec les chercheurs des institutions scientifiques, qui permettront de tirer parti de l'innovation paysanne, des systèmes de savoirs locaux et des sciences informelles au sein de programmes de recherche véritablement participatifs. Les dons du FIDA privilégieront donc l'appui aux approches fondées sur la recherche à des fins de développement en vue d'élargir les options agricoles et extra-agricoles qui permettront aux ruraux pauvres, de concert avec d'autres parties prenantes, de développer des technologies prometteuses susceptibles d'être à la fois adoptées et adaptées.

31. Le programme de dons servira également à élargir et à démultiplier l'impact des activités du FIDA en favorisant la reproduction à plus grande échelle des méthodes de réduction de la pauvreté rurale ayant donné de bons résultats. Il faudra pour cela: i) appuyer le suivi et l'évaluation

participative de ces méthodes pour en tirer des idées et des enseignements; ii) diffuser ces enseignements auprès des spécialistes du développement; iii) utiliser plus systématiquement les évaluations comme processus d'apprentissage et de recyclage professionnel à la fois au FIDA et dans les institutions partenaires; et iv) améliorer les processus de constitution de partenariats afin de renforcer la conception, l'exécution et l'évaluation de l'impact, en mode participatif, des programmes de prêts et de dons du Fonds.

32. **Renforcer les capacités utiles aux pauvres des institutions partenaires.** Responsabiliser les pauvres - hommes et femmes au même titre - en renforçant leurs capacités et celles de leurs institutions et organisations, leur permet d'analyser leur propre situation et d'opérer des choix en connaissance de cause afin de maximiser les avantages attendus des options offertes et d'établir des liens utiles et productifs avec des partenaires. En complément de son programme de prêts, le FIDA s'efforcera de renforcer le pouvoir de négociation des pauvres, d'améliorer leur capacité d'organisation au niveau local, de réorienter en faveur des pauvres les institutions susceptibles de les aider, de promouvoir l'égalité des sexes, d'informer les ruraux pauvres de leurs droits et de les aider à s'engager (à titre collectif et individuel) dans les opérations commerciales afin d'accroître leur part des avantages économiques recueillis. Les activités entreprises au titre de cet objectif stratégique porteront sur les zones géographiques défavorisées (isolées), le manque de formation appropriée (de même que l'absence de méthodes de formation, de compétences professionnelles, d'attitudes et de comportements adéquats), la carence d'informations et la faiblesse des institutions locales de recherche et de vulgarisation. La politique proposée en matière de dons ne prévoit pas que le PCE, exclusivement ciblé sur les ONG et les OC continuera à fonctionner comme mécanisme de dons distinct. Toutefois, les activités animées par des organisations de la société civile, actuellement financées par le PCE seront admises au financement sous forme de dons distribués par le guichet mentionné à la section VI ci-dessous des dons à un pays spécifique, sous réserve qu'elles correspondent aux objectifs stratégiques du programme de dons.

33. Les initiatives prises au titre de cet objectif pourraient, par exemple, aider les communautés locales sortant d'un conflit ou frappées par des catastrophes naturelles en apportant aux ruraux pauvres le soutien dont ils ont cruellement besoin pour mieux résister aux chocs extérieurs et faire face à une adversité passagère. Ces initiatives peuvent être de portée nationale ou régionale, selon la nature de la situation d'urgence/catastrophe ou du conflit.

34. En ce qui concerne l'élargissement et la démultiplication de l'impact des activités du FIDA sur le terrain, la diffusion de bonnes pratiques et, en dernier ressort, le renforcement de l'influence du Fonds sur les efforts de réduction de la pauvreté des acteurs internationaux du développement, on s'attachera spécifiquement:

- i) à renforcer les partenariats avec des institutions nationales dans le domaine des investissements sur le terrain et des politiques locales, notamment celles qui apportent une assistance directe aux ruraux pauvres;
- ii) à apporter un appui à la communication et à l'apprentissage mutuel entre parties prenantes, acteurs de l'assistance au développement rural et réseaux externes pertinents;
- iii) à soutenir l'action de plaider en faveur des ruraux pauvres au plan national et international

VI. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DONNS

35. Deux dispositifs distincts qui s'excluent mutuellement, appelés "guichets", sont proposés: un guichet pour les dons au niveau mondial et régional et un guichet pour les dons à un pays spécifique. Les uns et les autres seront analysés à la lumière des objectifs stratégiques généraux en matière de dons et sélectionnés au terme d'une procédure de type concurrentiel.

A. Dons au niveau mondial et régional

36. En règle générale, ils couvriront plusieurs pays et nécessiteront des initiatives régionales permettant de créer des possibilités de faire reculer la pauvreté par la promotion des échanges de connaissances et d'informations à travers des réseaux régionaux de recherche et d'innovation, animées ou non par le GCRAI. Appuyées par des initiatives régionales de type coopératif, ces activités de recherche et de renforcement des capacités menées à l'échelon national permettront de traiter les problèmes et d'exploiter les possibilités avec plus d'efficacité et à plus grande échelle grâce à une action concertée tirant parti des avantages comparatifs des pays et institutions concernés.

37. Les activités admises à bénéficier d'un financement seront notamment les suivantes: recherche agricole à l'appui du développement, innovations en faveur des pauvres, réseaux régionaux de connaissances et d'informations, nouveaux défis de portée planétaire (VIH/sida, par exemple) et initiatives basées au FIDA (Mécanisme mondial et Coalition internationale pour l'accès à la terre, par exemple). Ces dons seront engagés à l'échelle régionale en vue de résoudre des problèmes liés à la pauvreté en milieu rural dans les divers pays concernés.

38. Ces dernières années, la part des dons alloués à la recherche agricole régionale, à d'autres travaux de recherche et aux activités de formation a été d'environ 55 à 60% en moyenne de l'enveloppe actuelle des dons (tableau 1), qui représente 7,5% du programme de travail. Le soutien que le FIDA a apporté à ces innovations et à ces activités de renforcement des capacités a visiblement donné de très bons résultats, comme en témoignent les impacts vérifiables qui sont décrits à la section II et à l'appendice II. L'expérience acquise qui est à la fois importante et de portée considérable, donne au Fonds des raisons solides de poursuivre son soutien au même niveau de financement (c'est-à-dire 5% du programme de travail). Le volume exact variera bien entendu d'une année à l'autre et dépendra également, entre autres facteurs, des différents types de dons demandés, du processus de planification stratégique et d'allocation des ressources et de la mise en œuvre du système de sélection concurrentielle appliqué aux dons.

B. Dons spécifiques à un pays

39. L'augmentation des ressources sous forme de dons au sein du programme de travail (soit 2,5% du programme de travail) sera consacrée en totalité aux initiatives spécifiquement nationales. Cette augmentation de 2,5% s'ajoutera à celle des ressources du MFDP (2,5% également, soit au total 5% du Programme de travail) allouées à des activités liées à la conception et à l'élaboration de projets financés par des prêts dans un pays spécifique. Parmi ces initiatives figureront la constitution de partenariats et les activités de concertation sur les politiques, complétées par des activités d'assistance technique, le renforcement des capacités et l'innovation à l'échelle locale au titre des deux objectifs stratégiques du programme de dons définis précédemment. Ces dons à un pays spécifique appuieront et valideront les bonnes pratiques à l'échelon local dans des domaines tels que l'eau/assainissement et la santé et cofinanceront des composantes spécifiques de projets financés par des prêts portant sur des domaines et des disciplines qui ne sont généralement pas financés par un prêt (ce qui élargira leur portée). Ils permettront aussi de mettre au point et de tester des approches innovantes pour aborder le développement rural du point de vue des politiques, des institutions et des techniques.

40. Les activités admises à bénéficier d'un financement au titre de ce guichet iront directement dans le sens des stratégies de pays (telles qu'elles ressortent des documents COSOP); elles appuieront et compléteront de façon directe et indirecte le portefeuille de prêts du Fonds. Les conditions à remplir pour bénéficier d'un don dépendront à la fois de la pertinence stratégique et des avantages de ce type de financement en termes d'innovation et d'effet institutionnel/social. Les dons seront accordés directement à des organisations du secteur public ou de la société civile (du type ONG et OC). On peut citer à titre d'exemple des opérations de relèvement suite à une situation d'urgence (fourniture

d'une aide après un conflit ou une catastrophe naturelle, par exemple) de même que des interventions localisées portant sur le VIH/sida.

41. La mise en œuvre de ce programme supposera une augmentation considérable du montant des dons directs accordés par le FIDA à des organisations opérant au niveau du pays. Elle nécessitera un apprentissage institutionnel rapide pour leur permettre de déterminer la capacité ou l'incapacité des dons à renforcer l'impact sur une réduction durable de la pauvreté rurale et les situations dans lesquelles ils peuvent être mis en place avec le maximum de résultats. Après l'approbation par le Conseil d'administration, à sa soixante-dix-neuvième session, de la structure et du fonctionnement d'un système d'allocation fondé sur la performance, le programme de dons à des pays spécifiques tirera pleinement parti, à partir de 2005, de l'évaluation des problèmes clefs de développement rural et de réduction de la pauvreté, et de celle des facteurs institutionnels ayant une incidence sur l'efficacité des opérations de prêt, qui seront exécutées dans le cadre du SAP. Ce faisant, on acquerra une meilleure compréhension de la manière dont, en remédiant à la faiblesse des politiques et des institutions, le programme de dons peut contribuer à accélérer la réduction de la pauvreté rurale. Un portefeuille de dons à des pays spécifiques procédant du SAP et portant sur ces problèmes sera progressivement constitué, de telle sorte qu'une complémentarité totale entre les dons et les prêts sera établie dans l'enveloppe financière du pays. Le principe important auquel ces dons à un pays spécifique serait soumis, au sein du SAP du pays concerné, serait sa conformité et sa compatibilité avec la stratégie du pays concernant l'association des prêts et des dons définie dans le COSOP, ainsi qu'avec le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). En outre, les ressources du MFDP commenceront à être mobilisées à l'appui de la conception et de l'exécution de projets financés au titre du SAP.

VII. MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DONNS

42. La politique révisée du FIDA en matière de dons sera mise en œuvre par divers moyens: i) attribution de ressources par les deux guichets conformément au Cadre stratégique pour 2002-2006 et aux objectifs stratégiques du programme de dons; ii) application des critères d'attribution (généraux ou spécifiques) à la sélection des dons compte tenu des domaines prioritaires définis au titre des objectifs stratégiques du programme de dons; iii) établissement d'une structure interne globale de gouvernance des dons; iv) mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation de l'impact du programme de dons. Ces aspects opérationnels seront spécifiés plus en détail dans des directives basées sur la politique définie dans le présent document.

43. **Attribution de dons.** Les ressources globales du FIDA destinées aux dons seront attribuées dans le cadre de l'exercice annuel de planification stratégique et d'allocation des ressources effectué à l'occasion de l'élaboration du programme de travail. Les directives définies à cet égard par la direction fourniront un cadre général pour la mobilisation et la répartition des ressources du FIDA destinées aussi bien aux prêts qu'aux dons.

44. **Critères généraux.** Les dons seront attribués uniquement aux pays membres en développement, aux organisations intergouvernementales auxquelles ils participent, ainsi qu'aux organisations de la société civile (OSC)¹ et aux initiatives basées au FIDA dont les activités proposées sont conformes à l'un ou l'autre des objectifs stratégiques du programme de dons ou aux deux. Le FIDA n'accordera pas de dons: pour financer des activités ou du personnel du FIDA; dans les cas où la propriété du produit final revient au FIDA (y compris sous forme de droits d'auteur); dans les cas où le FIDA serait le principal bénéficiaire du produit ou de l'activité à financer; ou pour financer des

¹ Pour le FIDA, le terme «organisations de la société civile» désigne en règle générale les ONG nationales et internationales à but non lucratif, les OAC, les organisations de base, les associations de parlementaires, ainsi que les instituts de communication, d'élaboration des politiques et de recherche qui sont dotés de mécanismes de décision transparents, qui font preuve de probité financière et dont les activités sont en rapport avec les objectifs définis par le Cadre stratégique du FIDA 2002-2006 (dans sa version amendée).

activités normalement appuyées par d'autres ressources du FIDA (par exemple, le budget administratif ou le Mécanisme de financement du développement des programmes). Les propositions de dons ne comprendront pas d'activités susceptibles de faire double emploi avec celles qui seraient financées par d'autres donateurs.

45. **Critères spécifiques.** Outre les critères généraux, les propositions correspondant à chaque objectif stratégique du programme de dons doivent répondre aux critères de recevabilité spécifiques fixés pour l'objectif considéré. Des critères détaillés seront élaborés dans le cadre des directives stratégiques et opérationnelles de la présente politique. Ils serviront à focaliser les activités appuyées par des dons, à établir un ordre de priorité entre les différents thèmes et à sélectionner les bénéficiaires des dons. Ils mettront à profit l'expérience acquise par le FIDA dans l'application (depuis 2000) d'une procédure de sélection de type concurrentiel aux dons pour la recherche agricole dans le cadre du système existant. Les facteurs à évaluer comprendront l'impact probable (degré d'innovation, impact sur le groupe cible et sur les objectifs stratégiques du FIDA, probabilité de réalisation des résultats et des buts prévus dans le cadre logique, probabilité et ampleur des effets multiplicateurs); antécédents des éventuels bénéficiaires de dons; rapport coût/efficacité; et qualité de la proposition.

46. **Gouvernance.** Selon la politique révisée, la gouvernance des dons sera conçue pour suivre une approche globale, transparente et concurrentielle. Les caractéristiques fondamentales de la structure de gouvernance proposée seront définies plus en détail dans des directives qui décriront les procédures internes, sur la base de la politique en matière de dons (y compris les règles d'audit et de passation des marchés). Pour *tous* les dons, la gouvernance sera fondée sur des procédures rigoureuses de sélection, d'examen et d'approbation. Selon la politique actuelle du FIDA, les dons d'un montant supérieur à 100 000 USD provenant des ressources ordinaires du FIDA sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration, tandis qu'au dessous de 100 000 USD, ils sont approuvés par le Président en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration du FIDA. Aux termes de la nouvelle politique en matière de dons, il est actuellement proposé de porter à 200 000 USD le montant des dons donnant lieu à délégation de pouvoirs avec rapport annuel au Conseil d'administration. Ce montant est considéré comme un niveau d'assistance plus approprié que le montant prévu par la formule actuelle des petits dons afin d'atteindre une masse critique d'activités. Cette modification permettrait également un traitement plus efficace, critère important lorsque la rapidité est un facteur primordial pour intervenir en temps opportun. La mise en place du guichet des dons à un pays spécifique devrait permettre d'accroître la proportion des opérations d'un coût variant de 100 000 à 200 000 USD, qui ont une interaction directe avec le portefeuille de prêts (après examen avec les divisions régionales du FIDA).

47. **Suivi, supervision et évaluation des dons.** Le Bureau de l'évaluation indépendant du FIDA devrait continuer d'évaluer périodiquement des groupes de dons. Le Bureau de l'audit interne poursuivra son programme de visites d'inspection aux projets financés par des dons du FIDA.

48. **Création et diffusion de savoirs.** Sur la base des conclusions des analyses et des enseignements tirés de l'auto-évaluation, des évaluations indépendantes, de l'évaluation d'impact et de ses propres activités de supervision et de suivi des dons, le Secrétariat chargé des dons au sein de la Division consultative technique facilitera l'élaboration de fiches de conseils techniques sur des technologies en faveur des pauvres, destinées à être diffusées à l'intérieur du FIDA et auprès des partenaires concernés du Fonds, ainsi que du public, conformément à la politique actuelle du FIDA en matière d'information.

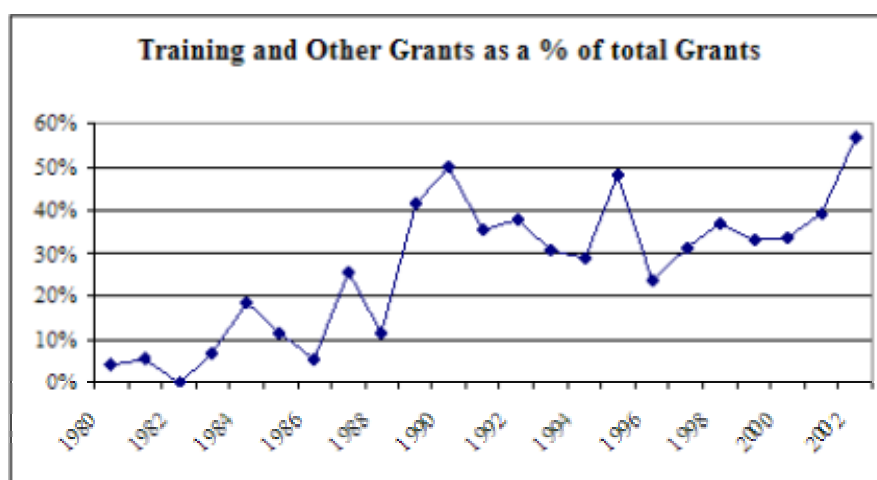
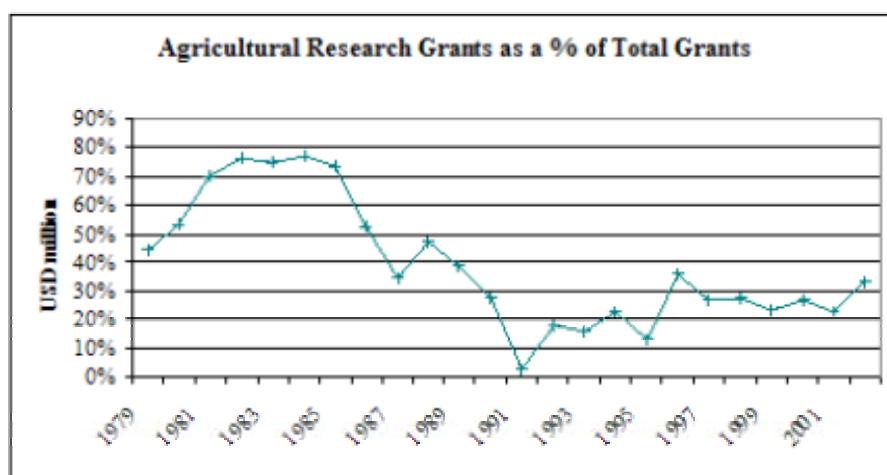
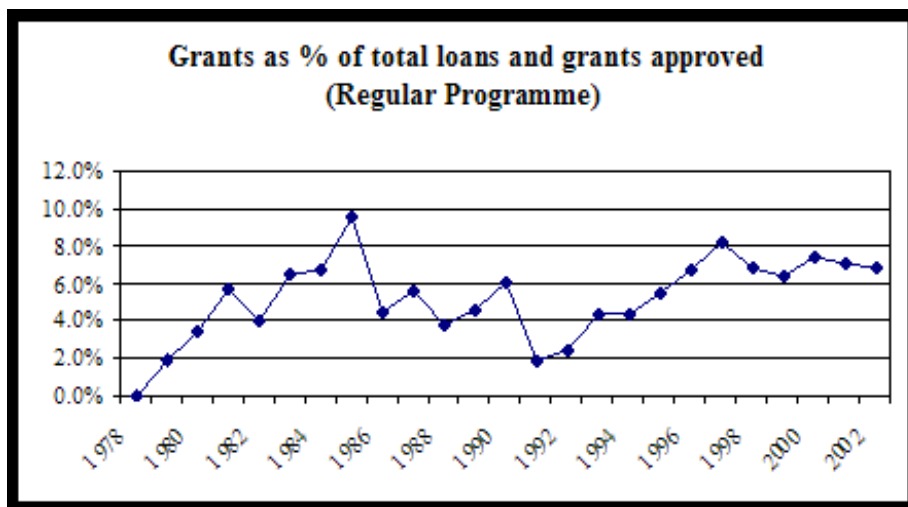
VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

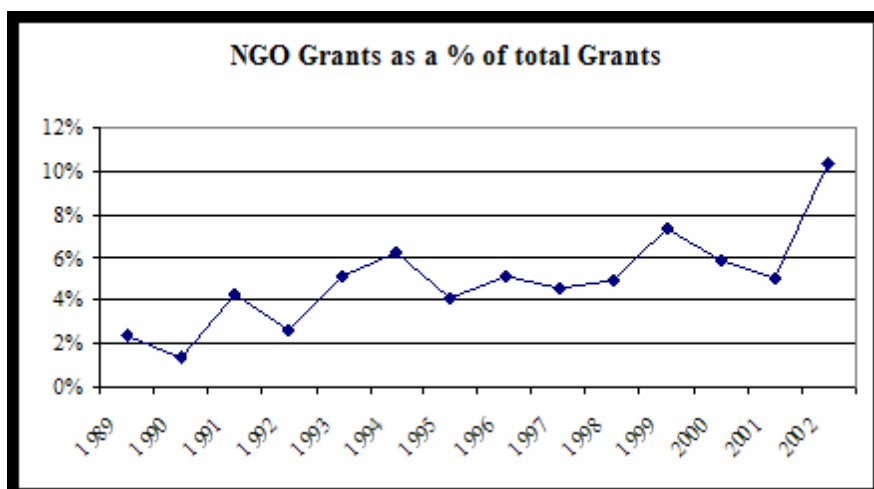
49. Le Conseil d'administration est invité à examiner le contenu du présent document, qui répond à des demandes spécifiques qu'il avait formulées ainsi qu'aux délibérations tenues dans le cadre de la sixième reconstitution des ressources du FIDA. Ce document fait fond sur les points forts de la

politique antérieure du FIDA et sur l'évolution de sa pratique du financement sous forme de dons. Sur cette base, il expose une nouvelle politique en matière de dons, plus directement en phase avec le cadre et les objectifs stratégiques du Fonds, propose de nouveaux éléments et définit les modalités de mise en œuvre.

50. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver, en vue de son adoption à compter du 1^{er} janvier 2004: i) la politique révisée du FIDA en matière de dons exposée dans le présent document; ii) les nouvelles modalités d'allocation et les procédures de mise en œuvre prévues aux sections V et VI du présent document; et iii) la délégation de pouvoirs habilitant le Président du FIDA à approuver, au nom du Conseil, les dons d'un montant ne dépassant pas l'équivalent de 200 000 USD, à charge de présenter au Conseil un rapport annuel sur les approbations délivrées à ce titre. Cette politique révisée remplacera toutes les décisions précédentes du Conseil d'administration relatives au financement sous forme de dons.

TRENDS IN ANNUAL RESOURCE ALLOCATIONS BY GRANT CATEGORY





As indicated in the charts above, the pattern of annual resource allocations has evolved over the years. The data underlying these charts illustrate a number of significant features:

- an increase in the overall level of grant resources in the Fund's early years and a generally stable medium-term trend (in absolute terms and as a percentage of the programme of work fluctuating within a band of around 5-7.5%);
- the strong orientation of the Fund in support of agricultural research at the international and regional levels in general and, in particular, its expectations from the CGIAR system, as the main window, for sustainable solutions to food insecurity and poverty. However, the share of total resources for this category has gradually declined over the years, while the proposed revised policy seeks to correct this by reinforcing the Fund's investment in a successful area of its operations – that of pro-poor innovation;
- a lower share of the overall allocation to project development activities and project implementation assistance. However, this share has constantly increased since the Fund started to develop self-initiated projects in the early 1980s. Consequently, support to this category of activities has now outranked the historically high share assumed by agricultural research. Such a high-level allocation of grants to project development activities is consistent with the practice of a number of IFIs;
- continuous support, but with a reduced emphasis in recent years, for regional training programmes;
- adoption of a more restrictive and selective approach in the provision of grants as a direct complement/component of a loan-financed project at the country level, which will now be corrected under the proposed policy;
- introduction of an innovative mechanism to enhance the Fund's collaboration with NGOs; and
- expansion of allocations to the sub-category "Other" to pursue diverse objectives, the emphasis on which will now be reduced and made more strategically aligned to the lending programme.

IMPACT OF IFAD-FINANCED CGIAR-LED RESEARCH

Selected examples of IFAD-supported CGIAR research programmes that have had widespread impact on small-scale agriculture throughout the developing world are highlighted below:

- IFAD-financed rice research by the International Rice Research Institute in Asia associated with disease and pest-resistant, high-yielding early-maturing *rice* varieties (IR-36 to IR-78) is considered a major breakthrough, particularly in Bangladesh and India. These varieties are parental lines that led to many important modern-day high-yielding varieties from which more than 200 million farmers benefited. (IFAD investment of USD 8.0 million in three phases between 1980 and 1988.)
- Research through the International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA) on both *wheat and barley* for farming systems in the Near East and North Africa led to several drought-tolerant high-yielding varieties tested and released through NARS/national extension systems. These were adopted by farmers in drought-prone drylands in at least 12 IFAD investment projects in eight countries in the region. (IFAD investment of USD 1.72 million starting in 1981 – benefited all wheat and barley producers in the eight countries adopting improved varieties by 1985.)
- In Central America, IFAD-financed research by the International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT) and the International Centre for Tropical Agriculture (CIAT) on mixed cultivation of *maize and sorghum* under small-farm conditions – associating these also with leguminous crops – led to successful sorghum varietal selection and seed provision for high-altitude areas (including rotation with field beans) for improved rainfed production by poor farmers. (IFAD investment of USD 5.32 million between 1980 and 1986 – reportedly 600 000 farmers benefited initially, but later led to more widespread adoption of the production system in the altiplanos of Central America.)
- ICARDA research on *fava beans* led to dramatic yield increases and to the achievement of self-sufficiency in Egypt (from large importer to net exporter of fava beans). This is a shining example of CGIAR-NARS partnership successes long before such partnerships became the standard research-organizational model for Consultative Group research. Varietal improvement and participatory validation/diffusion not only focused on yields but also improved health/nutritional quality. (IFAD investment of USD 8.32 million between 1979 and 1989. Improved productivity alone led to net increases in national domestic and export revenues worth several hundred million dollars. Primary producers doubled incomes and experienced nutritional and health improvements.)
- Research at ICRISAT, financed by IFAD and the Japanese Government, led to the development and successful testing of several new pigeon pea varieties including ICPH8, the world's first hybrid *pigeon pea* bred successfully for resource-poor conditions. Improved, advanced lines were released in 11 countries. Examples of yield increase: 15-37% in Myanmar, 25% in Indonesia, and 10-20% in India, particularly with short-duration varieties. Associated innovations in management practices over traditional management (agronomic/pest control) practices, tested and validated by small farmers in semi-arid agro-ecologies (including broad beds, integrated pest management options, soil fertility management, etc.) led to net additional 15-30% yield improvements among the late adopters. (IFAD investment of USD 0.6 million – leveraging contribution.)
- Research at CIAT and the International Institute of Tropical Agriculture (IITA) in Africa and Latin America identified and developed elite populations of *cassava* varieties for drier, subtropical smallholder farming systems – which successfully addressed drought tolerance, yield and dry-matter content, disease and pest resistance, and low content of cyanogenic glycosides. (IFAD's investment of USD 1.95 million in this area over more than eight years leveraged

APPENDIX II

several millions of dollars of cofinancing. Adoption studies have discerned considerable benefits (including post-harvest value-addition options for poor women), with income increases over 80% in West Africa.)

- IFAD's support to research on effective *biological control techniques* and on their large-scale application through national institutions in Africa is among the most well-known successes. This includes one of the most successful biological control programmes known against the destructive cassava mealy bug, which caused considerable damage to food crops in several sub-Saharan African countries. (IFAD support through IITA of USD 3.1 million leveraged USD 35 million of funding from the international community, after control technology was identified. IFAD served as Secretariat for the Africa-wide bio-control programme, which saved annual African cassava production worth USD 300 million in monetary terms, affecting the livelihoods of millions of cassava producers in the process. Benefit–cost ratio was calculated to be greater than 200:1.)

